



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 Mars 2021



Le vingt-cinq mars deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Véronique Pierron, Joël Nain, Martine Chevallier, Jean-Michel Guyot, Dany Moine, Philippe Devin, Jérôme Brihaye, Christophe Delingette, Marion Vasseur, François Beaulieu, Alexia Poullet.

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Alexandre Fish (pouvoir à Marion Vasseur), Virginie Leclercq (pouvoir à Martine Chevallier).

Secrétaire de séance : Véronique Pierron, Maire Adjoint

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15



Monsieur le maire propose de faire une modification de l'ordre du jour afin d'insérer un point sur la suppléance du maire en cas d'absence.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.



I -/ Approbation des procès-verbaux du 25 Février 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 Février 2021 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Rentrée scolaire septembre 2021 : un poste est supprimé sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Pour faire taire les rumeurs, une information confirmant que l'accueil dans nos écoles (Vallan - Gy l'Évêque) concerne les enfants de la maternelle au CM2 sera faite auprès des familles.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN- Attractivité

La commission environnement et attractivité s'est réunie le dimanche 21 mars à 10 h à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Alexia POULLET, Dany MOINE, Christophe DELINGETTRE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents excusés : Marion VASSEUR, Alexandre FISH

Jérôme BRIHAYE fait part aux membres du conseil des travaux que la commission environnement souhaite réaliser pendant l'année.

- Embellissement de la place François Mitterrand et des abords de la Mairie (jardinières...),
- Aménagement sous la toiture du préau de la Maison Muti Activités Citoyenne pour éviter les nids et excréments d'oiseaux,
- Réhabilitation des terrains de pétanque avec aménagement (table...),
- Achat d'une nouvelle structure dans le parc pour enfants,
- Aménagement vers la fontaine des buissons, le lavoir Naudin, le long de la RN 151, autour de l'église, à l'entrée du cimetière.

« Zone sans tabac » : Le projet a été présenté aux professeurs des écoles et approuvé. Une présentation est à disposition des écoles.

Commission Travaux

Rapporteur : Joël NAIN

La réfection des trottoirs devant l'école est à l'étude.

Commission Voirie

Rapporteur : Joël NAIN

La DIR (Direction Interdépartementale des Routes) va refaire la bande de roulement de la RN 151 dans la traversée de Vallan.

Les travaux sont programmés du 12 avril au 25 avril 2021. La DIR fera une information pour la population par boitage. Les tampons seront également changés. La compétence assainissement dépend de la communauté de l'auxerrois, seuls les tampons des réseaux d'eau pluviale resteront donc à la charge de la commune.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Des devis sont en cours d'étude pour la pose et dépose des illuminations de Noël.

Commission Accessibilité

Rapporteur : Véronique PIERRON

Le garde-corps dans la cour de l'école sera installé pendant les vacances de printemps

Commission Maison Citoyenne – Place Communale

Rapporteur : Véronique PIERRON

Néant

CCAS

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Vaccination : Une liste a été établie par la Mairie et transmise au centre hospitalier pour obtenir un rendez-vous pour les personnes désirant se faire vacciner. Un retour rapide a permis la vaccination d'un grand nombre.

III -/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Véronique PIERRON, **1er Adjointe**, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2020, dressé par Bernard RIAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ❖ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libelle	Investissement		Fonctionnement		Investiss. + Fonctionn.	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2019		361 813,02		4 250,01		366 063,03
Opérations de l'exercice 2020	414 836,34	285 565,09	423 882,65	517 080,74	838 718,99	802 645,83
TOTAUX	414 836,34	647 378,11	423 882,65	521 330,75	838 718,99	1 168 708,86
Résultat de clôture 2020		232 541,77		97 448,10		329 989,87
Restes à réaliser 2020	291 601,00	9 767,00			291 601,00	9 767,00
TOTAUX CUMULES	706 437,34	657 145,11	423 882,65	521 330,75	1 130 319,99	1 178 475,86
RESULTAS DEFINITIFS		-49 292,23		97 448,10		48 155,87

- ❖ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ❖ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- ❖ **vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représentés.**

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Véronique PIERRON, **1er Adjointe**, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année **2020**, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des présents et représentés, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

IV -/ Affectation du résultat 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard RIANT

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- Constatant que le compte administratif 2020 de la commune fait apparaître :
 - ↳ un excédent de fonctionnement de 97 448.10 €
 - ↳ un excédent d'investissement de 232 541.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2020, du budget commune comme suit :

Investissement	1068	Excédent de fonctionnement reporté	80 000,00
Fonctionnement	002	Excédent fonctionnement 2019	17 448,10
			97 448,10

V-/ Vote du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 est présenté en équilibre, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	529 849,00	395 359,00
Recettes	529 849,00	395 359,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 tel que présenté à l'unanimité des présents et représentés.

VI-/ Subvention 2021

La commission des finances propose de verser en 2021, les subventions suivantes :

	2021
OCCE école élémentaire	750
OCCE école maternelle	500
ADMR	1 500
	2 750

VII-/ Suppléance du Maire en cas d'absence

L'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales indique que :

« En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau. »

La suppléance a pour but d'éviter la carence de l'autorité municipale.

En ce sens, le suppléant ne doit réaliser que :

- les actes ou opérations qui permettraient d'éviter une telle carence,
- les actes ou opérations dont l'accomplissement s'impose normalement pendant la durée de votre empêchement.

Le Maire propose de désigner Martine CHEVALLIER pour assurer cette suppléance, en cas d'empêchement du maire et des adjoints.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et des représentés.

VIII-/ Déploiement de la fibre

Néant.

VIII-/ Personnel

➤ Renouvellement contrat adjoint technique

Le maire informe le conseil que le contrat d'un adjoint technique arrive à son terme et qu'il sera renouvelé.

IX-/ Communications

Elections départementale et régionale : les dates ont été fixées au 13 et 20 juin 2021.

Travaux lotissement des Brivaux : les travaux ont commencé

Le conseil municipal remercie Myriam WEGMAN et Bernard RIANT pour avoir permis la vente du pain pendant les vacances de notre boulanger.

Bernard RIANT fait lecture d'un mail de Christophe NAUDIN reçu en mairie demandant à bénéficier du droit de chasse sur la Commune. La date de rupture de la convention établie avec l'Association des chasseurs de Vallan étant dépassée, il n'est pas donné suite à sa demande.

Prochaines réunions du Conseil : Jeudi 08 avril 2021 et Jeudi 29 Avril 2021 à 19 h 30

La séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le vingt-cinq mars deux mil vingt et un

Le Maire,
Bernard RIANT

